



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1515

Attribution d'une subvention de 150 500 euros à la Mission Locale de Lyon pour une action d'accompagnement renforcé à l'emploi et à la formation en direction des jeunes des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application correspondante

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur** : M. LE FAOU Michel

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 OCTOBRE 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINA, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1515 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 150 500 EUROS A LA MISSION LOCALE DE LYON POUR UNE ACTION D'ACCOMPAGNEMENT RENFORCE A L'EMPLOI ET A LA FORMATION EN DIRECTION DES JEUNES DES QUARTIERS PRIORITAIRES AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'APPLICATION CORRESPONDANTE (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Mission locale de Lyon inscrit son action dans le cadre de la politique de la Ville de Lyon en matière d'insertion sociale et professionnelle, afin d'accueillir, informer, orienter, accompagner les jeunes lyonnais âgés de 16 à 25 ans pour les aider à construire un parcours d'insertion professionnelle et sociale individualisé et adapté à leurs besoins.

Dans le cadre du partenariat développé avec la Ville de Lyon, cette dernière s'engage ainsi, pour la réalisation des objectifs fixés, à soutenir la Mission locale par le versement d'une subvention de fonctionnement général ainsi que par la mise à disposition de locaux communaux. Ce soutien fait l'objet d'une convention-cadre conclue avec la Mission locale de Lyon jusqu'au 31 décembre 2015.

Pour répondre aux enjeux particuliers des jeunes résidant dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, caractérisés par des difficultés plus fortes en termes d'accès à l'emploi et à la formation, la Mission locale s'est engagée à développer des actions spécifiques pour mieux répondre à ces enjeux.

#### **Constats et public cible :**

Ainsi, en 2014, ce sont 4 500 jeunes âgés de 16 à 25 ans qui résident dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de Lyon, dont environ 3 000 sont connus de la Mission locale, sachant que 36 % de ces 3 000 jeunes ont bénéficié d'une solution emploi ou formation l'année dernière (le taux moyen étant légèrement inférieur -32 %- pour l'ensemble des jeunes suivis par la Mission locale de Lyon).

Si les résultats de la Mission locale sont donc légèrement supérieurs s'agissant des jeunes qui résident en quartiers prioritaires de la politique de la ville, c'est notamment grâce à la présence de conseillers emploi-formation de la Mission locale dans les antennes de la Maison de l'emploi et de la formation (MDEF) de Lyon situées à Gerland, Mermoz et la Duchère. Grâce à cette intervention de proximité au cœur des quartiers prioritaires, la Mission locale peut ainsi « capter » plus facilement les jeunes de ces quartiers. Et la mutualisation des compétences et des services obtenue grâce aux antennes de

la MDEF permet d'apporter aux jeunes des solutions plus efficaces pour répondre à leurs attentes.

Cependant, les quartiers prioritaires de la politique de la ville concentrent les jeunes rencontrant (ou posant) les difficultés d'insertion les plus grandes, c'est-à-dire les « décrocheurs », sans emploi, sans qualification, sans solution depuis plus d'un an, dont le nombre est estimé à environ 500.

Or l'offre de service traditionnelle de la Mission locale n'est pas adaptée à ces jeunes avec des conditions d'accès qui ne répondent pas aux besoins de ces jeunes en voie de marginalisation, nécessitant beaucoup plus de réactivité, de suivi et de temps.

### **Objectif :**

Pour ce public cible de 500 jeunes des QPV lyonnais, la Mission locale a proposé de mettre en place, à titre expérimental pendant 18 mois, un suivi très rapproché sur le principe du « coaching » par un conseiller emploi-formation (CEF) dédié, suivant une cinquantaine de jeunes à la fois, avec pour objectif de leur permettre d'accéder à l'offre de service en matière d'emploi et de formation de la Mission locale.

### **Contenu et modalités :**

Dès sa prise en charge par ces conseillers emploi-formation, le jeune concerné est inscrit dans un plan d'actions de 24h hebdomadaire pendant 6 mois maximum, comprenant :

- des actions valorisantes (formation premiers secours, brevet TIC...) pour l'aider à se valoriser et à retrouver une vie sociale,
- des immersions de courte durée en entreprises afin de répondre à sa demande première qui l'emploi, et ainsi lui donner une première approche du monde du travail, en mobilisant toutes les opportunités possibles, y compris les établissements et entreprises culturels,
- des actions de groupe de découverte des métiers,
- des ateliers sur des problématiques particulières : santé, logement, budget, mobilité...
- des ateliers d'aide à la recherche d'emploi.

Ces jeunes bénéficieront prioritairement des dispositifs et mesures de droit commun de la Mission locale, comme par exemple les différents contrats aidés, les services civiques, le parrainage, la formation en alternance, les formations qualifiantes, les opportunités du réseau des entreprises de la MDEF.

Le principe est que pendant cette période d'accompagnement renforcé, chaque jeune ainsi suivi soit en permanence dans une activité, quelle qu'en soit la nature.

Un comité de suivi partenarial de cette action spécifique sera mis en place par la Mission locale pendant la durée de l'expérimentation.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 3<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Urbanisme, Logement, Cadre de Vie, Environnement ;

### **DELIBERE**

1- Une subvention de 150 500 € est allouée à la Mission locale de Lyon, sise 107-109, boulevard Marius-Vivier-Merle à Lyon 3<sup>e</sup>, pour une action d'accompagnement renforcé à l'emploi et à la formation en direction des jeunes des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville,

2- La convention d'application susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Mission locale de Lyon est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense en résultant, soit 150 500 euros sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours : ligne de crédit 46102, nature 6574, fonction 520, après transfert du même montant depuis la ligne de crédit 41780, nature 6574, fonction 520.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

M. LE FAOU